

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20100903-0000005989-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/09/2010

Réception par le Prefet : 06/09/2010

Publication : 10/09/2010



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

nombre 2010

CP2010-10-7-1

**ENCOURAGEMENT A LA JEUNE CREATION ARTISTIQUE  
EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN MULHOUSE 010  
ATTRIBUTION D'UN PRIX**

**Conseil Général  
Haut-Rhin**

**Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-7-1 du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 en faveur du Développement Culturel,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis du jury du Conseil Général en date du 16 juin 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le versement d'un montant de 2 000 € à Mme Haiying XU, lauréate du Prix d'Encouragement à la Création du Conseil Général décerné à l'occasion de la manifestation d'art contemporain « Mulhouse 010 ».
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne ouverte au budget départemental "Prix" : (D623), chapitre 67, fonction 311, nature 6713, prog/op. 2366, service 371, pour un montant de 2 000 €.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté